MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

LISTE DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES (LPUF)

l'Acheteur
Direction interdépartementale des routes Atlantique

Représentant de l'acheteur (RA)
Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique

Objet du marché
Opération de mise aux normes de la RN10 dans la Vienne : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des mesures environnementales et de compensation

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros

N° prix	Désignation - Prix unitaire (en toute lettre) hors taxe	Prix € HT (en chiffre)
A – Prise de connaissance de l'opération et réunions		
A1	**Prise de connaissance de l'opération et rédaction d'une note d'enjeux** Ce prix rémunère au forfait la prise de connaissance de l'opération, des documents existants, des prescriptions réglementaires et des mesures environnementales à mettre en œuvre, conformément à l'article 3.1 du CCTP. Il comprend notamment : • l'analyse des documents demandés par le titulaire et transmis par le maître d'ouvrage ; • la participation à une réunion de cadrage des prestations ; • la rédaction d'une note d'enjeux précisant la compréhension des enjeux et la méthodologie générale envisagée. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
A2	**Réunion d'une demi-journée** Ce prix rémunère à l'unité la participation à une réunion d'une demi-journée sur site ou dans les locaux du maître d'ouvrage, conformément à l'article 3.2 du CCTP. Ce prix comprend le temps de préparation, les frais de déplacement, la participation à la réunion, l'établissement du compte-rendu ou du relevé de décisions. Ce prix ne s'applique pas à la première réunion de cadrage des prestations, réputée comprise dans le prix A1. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€
B – Recherche de terrains de compensation		
B1	**Prospection foncière** Ce prix rémunère à l'unité l'analyse préliminaire d'un terrain susceptible d'accueillir des mesures compensatoires (bosquets), conformément à l'article 4.1 du CCTP. Il comprend notamment : • une analyse de l'intérêt du terrain ; • les coordonnées du ou des propriétaire(s) ; • une retranscription des échanges avec le ou les propriétaire(s) ; • la rédaction d'un compte-rendu succinct. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€

N° prix	Désignation - Prix unitaire (en toute lettre) hors taxe	Prix € HT (en chiffre)
B2	**<u>Pré-diagnostic écologique</u>** Ce prix rémunère à l'hectare la réalisation des inventaires écologiques nécessaires à l'évaluation détaillée d'un terrain conformément aux prescriptions de l'article 4.2.1 du CCTP. Le prix comprend les déplacements, les moyens humains et matériels, les acquisitions de données, les prises de contact et les éventuelles réunions avec des tiers nécessaires à l'établissement du pré-diagnostic. Il est compté à la précision de l'are. L'hectare (en toutes lettres) : …… ……	€
B3	**<u>Diagnostic écologique – inventaire écologique initial</u>** Ce prix rémunère à l'hectare la réalisation du diagnostic écologique et des inventaires écologiques nécessaires à l'évaluation détaillée d'un terrain conformément aux prescriptions de l'article 4.2.2 du CCTP. Le prix comprend les déplacements, les moyens humains et matériels, les acquisitions de données, les prises de contact et les éventuelles réunions avec des tiers nécessaires à l'établissement du diagnostic et de l'inventaire écologiques. Le prix ne comprend pas la réunion de présentation du diagnostic à la DREAL qui sera financée sur le prix A2 en cas de sollicitation par la maîtrise d'ouvrage. Il est compté à la précision de l'are. L'hectare (en toutes lettres) : …… ……	€
B4	**<u>Appui à la sécurisation des mesures compensatoires</u>** Ce prix rémunère au forfait l'assistance technique apportée au maître d'ouvrage dans le cadre de la sécurisation foncière d'un site destiné à accueillir des mesures compensatoires, conformément à l'article 4.3 du CCTP. Le forfait s'applique par contrat et couvre l'ensemble des prestations nécessaires jusqu'à la conclusion du contrat, quelle que soit sa forme juridique. Il comprend notamment : • les échanges éventuels avec les propriétaires, exploitants ou gestionnaires concernés et l'AMO foncier du maître d'ouvrage ; • l'appui à la définition des modalités relevant des obligations environnementales ; • la rédaction des notes et avis techniques nécessaires. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€

N° prix	Désignation - Prix unitaire (en toute lettre) hors taxe	Prix € HT (en chiffre)
C – Mise en place des mesures de compensation et de leur gestion		
C1a	**Rédaction d'un plan de restauration** Ce prix rémunère au forfait l'élaboration d'un plan de restauration écologique pour une surface de bosquet (mesures compensatoires) inférieure ou égale à 4 hectares conformément aux prescriptions de l'article 5.1 du CCTP. Le plan de restauration concerne l'ensemble de la parcelle. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
C1b	**Plus-value au prix C1b pour surface importante** Ce prix rémunère la plus-value au prix C1a applicable pour chaque tranche supplémentaire de 5 hectares entamée au-delà des 5 premiers hectares de bosquet. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€
C2a	**Rédaction des pièces d'un DCE** Ce prix rémunère au forfait l'établissement des pièces techniques d'un dossier de consultation des entreprises correspondant aux travaux définis dans les plans de restauration ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans l'écriture du CCAP et du règlement de consultation, conformément à l'article 5.2 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
C2b	**Assistance en phase analyse des offres** Ce prix rémunère au forfait, par consultation, l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres par la production d'un avis sur les mémoires techniques reçus, conformément à l'article 5.2 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
C3a	**Suivi réalisation – avis sur documents d'exécution** Ce prix rémunère au forfait, par marché de travaux de restauration écologique, l'ensemble des prestations afférentes au rendu d'avis sur les plans et procédures d'exécution qui seront établis par l'entreprise titulaire du marché de travaux et sur leurs éventuelles demandes d'adaptations techniques mineures (article 5.3 du CCTP). Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€

N° prix	Désignation - Prix unitaire (en toute lettre) hors taxe	Prix € HT (en chiffre)
C3b	**<u>Suivi réalisation - vacations de chantier</u>** Ce prix rémunère, à l'unité, les vacations d'une demi-journée que le titulaire sera invité à assurer pour participer à une réunion de chantier ou effectuer des visites de chantier systématiques ou inopinées afin de vérifier la bonne exécution des travaux environnementaux et assurer le suivi post-travaux. Lors de ces vacations, le titulaire sera amené à valider la fourniture des végétaux et accessoires de plantation, participer aux opérations préalables à la réception, aux constats de reprise et de remplacement etc. (article 5.3 du CCTP). Ce prix comprend notamment : • le déplacement ; • les échanges avec les intervenants ; • la rédaction d'un compte-rendu par visites de chantier. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€
C4a	**<u>Rédaction d'un plan de gestion</u>** Ce prix rémunère au forfait l'élaboration d'un plan de gestion écologique pour un site dont les mesures compensatoires sont principalement constituées de bosquets, conformément aux prescriptions de l'article 5.4 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
C4b	**<u>Plus-value au prix C4a pour mesures de gestion complexes</u>** Ce prix rémunère la plus-value applicable lorsque le plan de gestion concerne, pour plus d'un tiers de la superficie totale du site, des mesures de gestion autres que celles liées aux seuls bosquets et nécessitant des prescriptions, objectifs ou modalités de gestion spécifiques. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€
C4c	**<u>Mise à jour d'un plan de gestion</u>** Ce prix rémunère à l'unité la mise à jour d'un plan de gestion suite aux conclusions des suivis écologiques ou à l'évolution du site, conformément à l'article 5.5 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€
D – Suivis écologiques faune, flore et habitats naturels		
D1	**<u>Suivi écologique au droit du secteur 1</u>** Ce prix rémunère au forfait annuel au suivi écologique défini à l'article 6.1 du CCTP et la production du rapport associé. Il comprend la préparation de l'intervention, la fourniture et la mobilisation de l'ensemble des moyens humains, matériels et équipements nécessaires à la réalisation du suivi, les déplacements, les investigations de terrain, la saisie et l'analyse des données recueillies ainsi que leur intégration au rapport annuel de suivi. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€

N° prix	Désignation - Prix unitaire (en toute lettre) hors taxe	Prix € HT (en chiffre)
D2	**<u>Suivi écologique au droit du secteur 2</u>** Ce prix rémunère au forfait annuel au suivi écologique défini à l'article 6.2 du CCTP et la production du rapport associé. Il comprend la préparation de l'intervention, la fourniture et la mobilisation de l'ensemble des moyens humains, matériels et équipements nécessaires à la réalisation du suivi, les déplacements, les investigations de terrain, la saisie et l'analyse des données recueillies ainsi que leur intégration au rapport annuel de suivi. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
D3a	**<u>Autres suivis écologiques</u>** Ce prix rémunère au forfait annuel, et pour chaque ensemble cohérent de terrains, les suivis écologiques consacrées au suivi de la faune, la flore et des habitats naturels, conformément à l'article 6.3 du CCTP et la production du rapport associé. Il comprend la préparation de l'intervention, la fourniture et la mobilisation de l'ensemble des moyens humains, matériels et équipements nécessaires à la réalisation du suivi, les déplacements, les investigations de terrain, la saisie et l'analyse des données recueillies ainsi que leur intégration au rapport de suivi. Les prix sont établis sur la base d'un suivi comprenant généralement trois à six passages annuels et pour un site inférieur à 2 hectares. Le forfait (en toutes lettres) : …… ……	€
D3b	**<u>Plus-value au prix D3a pour surface comprise entre 2 et 5 ha</u>** Ce prix rémunère annuellement la plus-value au prix D3a applicable lorsque la surface investiguée est comprise entre 2 et 5 ha. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€
D3c	**<u>Plus-value au prix D3a pour surface comprise entre 5 et 10 ha</u>** Ce prix rémunère annuellement la plus-value au prix D3a applicable lorsque la surface investiguée est comprise entre 5 et 10 ha. L'unité (en toutes lettres) : …… ……	€

Fait à le

L'entrepreneur soussigné :